

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2021

Rapport n°2 : Communication des délégations de Mme la Présidente

Lors de la séance du 12 octobre 2020, certaines responsabilités conformément à l'art 2122-22 du CGCT ont été déléguées à Mme la Présidente :

- 1- *d'autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*
- 2- *de la création ou la modification de postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel de la communauté de communes en conformité avec les autorisations budgétaires*
- 3- *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget*
- 4- *de passer des contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget*
- 5- *de procéder, au vu de l'avis du Directeur des Services Fiscaux, sur les projets d'opérations immobilières mentionnés au II et III de l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier*
- 6- *d'ester en justice.*

Voici les décisions prises par Mme la Présidente depuis la séance du 02/12/2020 :

- 27/11/20 : signature de la levée des garanties du marché des sanitaires de Cauderon pour les entreprises Pilati, Rover et Pivotto.
- 02/12/20 : signature du devis MLA 32 pour l'installation du SAS d'entrée à la Maison de Santé : 1570,50 €
- 02/12/20 : signature du devis « Arbres et Paysages » pour des arbres et le suivi de la plantation de haies sur le site de Cauderon 1955,70 € TTC et de la convention-programme correspondante pour la période 2020-2021
- 08/12/20 : autorisation de paiement de la subvention pour l'étude pré-opérationnelle ANAH et Département
- 05/02/21 : signature de la convention de stage avec Melle Manon Etcheto
- 12/12/21 : signature du PV de réception des travaux de la Maison de Santé réalisés par l'entreprise des « Ateliers de l'Armagnac »
- 16/02/21 : signature du devis de la SOCOTEC pour la réalisation d'un contrôle des installations électriques de Cauderon en préalable à la venue du Consuel nécessaire à la mise en place d'un compteur définitif